



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°38/2011 du 13 décembre 2011

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.35.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 38/2011 du 13 décembre 2011

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°38 du 13 décembre 2011

---ooOoo---

SOMMAIRE

N°d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION BOURGOGNE

2011- 5 d	12/12/2011	Décision portant subdélégation de signature	3
-----------	------------	---	----------

**Décision n°2011- 5 d du 12 décembre 2011
Portant subdélégation de signature**

Article 1 : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE donne subdélégation à

- Madame Jeanne HARBONNIER, Responsable de l'unité territoriale de l'Yonne, pour signer tous les actes, arrêtés, décisions et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'unité territoriale de la DIRECCTE de l'Yonne et à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires attachés à cette même unité, dans les conditions fixées par les règlements en vigueur, et pour lesquels elle a elle-même reçu délégation par arrêté préfectoral n° 11-132 BAG du 05 décembre 2011 susvisé. Cette subdélégation sera exercée dans les conditions et limites prévues par ledit arrêté.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne HARBONNIER, la subdélégation prévue à l'article 1 du présent arrêté, sera exercée par :

- Florence LAMESA, directrice adjointe du travail
- Béatrice ACEVEDO, inspectrice du travail
- Pierre GASSER, inspecteur du travail
- Roland GOREGUES, inspecteur du travail
- Nicolas LADU, inspecteur du travail
- Emilie MATHY, inspectrice du travail

La Directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
Isabelle NOTTER